

## Cotisation de solidarité (ONSS) et voiture de société : montant 2018

05.10.2017

### L'employeur qui met à disposition de son travailleur un véhicule de société est redevable d'une cotisation de solidarité. Le montant pour 2018 est connu.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2005, la cotisation de solidarité pour l'usage d'un véhicule de société à des fins privées consiste en un montant mensuel forfaitaire par véhicule que l'employeur met à la disposition de ses travailleurs, de manière directe ou indirecte. La cotisation de solidarité forfaitaire est due indépendamment de la participation financière du travailleur et ce, quelle que soit la hauteur de l'intervention du travailleur.

Le montant de la cotisation de solidarité est rattaché à l'indice-santé du mois de septembre 2004 (114,08) et adapté le 1<sup>er</sup> janvier de chaque année conformément à la formule suivante : le montant de base est multiplié par l'indice-santé du mois de septembre de l'année précédant celle durant laquelle le nouveau montant sera applicable (144,97 pour 2017) et divisé par l'indice-santé du mois de septembre 2004.

Cette cotisation mensuelle, qui ne peut pas être inférieure à 26,47 EUR (montant 2018) dépend du type d'émission de CO2 et du type de carburant et est forfaitairement fixée comme suit au **1<sup>er</sup> janvier 2018** :

Type de véhicule	Formule
Essence	CO2 connu : $[(Y \times 9 \text{ EUR}) - 768] : 12 \times 144,97/114,08$ CO2 inconnu : $[(182 \times 9 \text{ EUR}) - 768] : 12 \times 144,97/114,08 = 92,13$
Diesel	CO2 connu : $[(Y \times 9 \text{ EUR}) - 600] : 12 \times 144,97/114,08$ CO2 inconnu : $[(165 \times 9 \text{ EUR}) - 600] : 12 \times 144,97/114,08 = 93,72$

LPG  $[(Y \times 9 \text{ EUR}) - 990] : 12 \times 144,97/114,08$

Electrique 26,47 EUR par mois (= cotisation minimum forfaitaire)

**Y** représente le taux d'émission de CO2 en grammes par kilomètre, renseigné au niveau de l'attestation de conformité ou par le procès verbal de conformité du véhicule ou dans la banque de données de la Direction d'Immatriculation des Véhicules (DIV).

Nathalie Wellemans - Legal Advisor sr.

---